A M 2 D
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : rue des Ageottes - ZI Les Nouvelles Franchises
52200 LANGRES
494146665 RCS CHAUMONT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 103 824,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 824,24 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 100,00 euros par part	100 000,00 euros
Le solde En totalité au compte « **autres réserves** ».	3 824,24 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 10 septembre 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

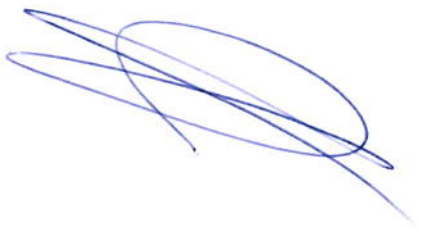
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Pascal MAIGROT



Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026 Brut	31/03/2026 Amort. et Dépréc.	31/03/2026 Net	31/03/2025 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 568,00	6 944,86	623,14	1 696,47
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	57 910,93	57 910,93		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	61 800,70	58 526,98	3 273,72	4 531,30
	Autres immobilisations corporelles	179 735,14	133 571,23	46 163,91	7 318,49
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	2 666,67		2 666,67	
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 141,18		1 141,18	1 141,18
	Total de l'actif immobilisé (III)	310 822,62	256 954,00	53 868,62	14 687,44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	141 450,00		141 450,00	138 850,00
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	528 660,57		528 660,57	339 976,71
	Autres créances	58 652,19		58 652,19	9 147,86
	Charges constatées d'avance	977,93		977,93	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	48 983,26		48 983,26	48 983,26
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 185 992,38		1 185 992,38	1 419 905,60
	Total de l'actif circulant (IV)	1 964 716,33		1 964 716,33	1 956 863,43
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 275 538,95	256 954,00	2 018 584,95	1 971 550,87
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 141,18
	(2) dont créances à moins d'un an			588 290,69	350 265,75

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
A LANGLES Le 10/03/2026

PRESENTATION

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 15 000,00)	15 000,00	15 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 500,00	1 500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 280 766,91	1 213 178,65
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	103 824,24	167 588,26
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 401 091,15	1 397 266,91
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	247 035,52	228 927,52
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 547,39
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 038,00	122 420,60
	Dettes fiscales et sociales	200 349,31	221 388,45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 568,36	
	Autres dettes	3 502,61	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)(IV)	617 493,80	574 283,96
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	2 018 584,95	1 971 550,87
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	617 493,80	572 736,57
(2)	Dont emprunts participatifs		

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 018 585** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 973 349** euros et un total **charges** de **1 869 524** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **103 824** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/04/2025** au **31/03/2026**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À ..., Le 10/03/2026

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées *(à adapter si nécessaire)* :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	135.00 €
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	

Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer

Règles et Méthodes Comptables

les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

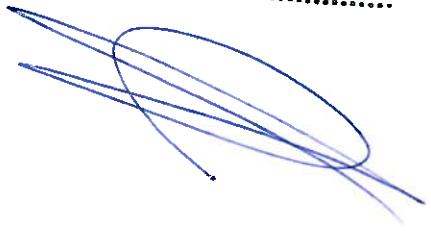
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	7 568,00					7 568,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 568,00					7 568,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	57 910,93					57 910,93
	Instal technique, matériel outillage industriels	61 800,70					61 800,70
	Instal., agencement, aménagement divers	13 712,50		30 713,25			44 425,75
	Matériel de transport	103 151,00					103 151,00
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	29 826,32		11 206,00		8 873,93	32 158,39
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			2 666,67			2 666,67
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 401,45		44 585,92		8 873,93	302 113,44
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 141,18					1 141,18
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 141,18					1 141,18
	TOTAL	275 110,63		44 585,92		8 873,93	310 822,62

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			5 871,53	1 073,33		6 944,86
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 871,53	1 073,33		6 944,86
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			57 910,93			57 910,93
	Instal technique, matériel outillage industriels			57 269,40	1 257,58		58 526,98
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			6 394,01	1 573,47		7 967,48
	Matériel de transport			103 151,00			103 151,00
	Matériel de bureau, mobilier			29 826,32	1 500,36	8 873,93	22 452,75
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			254 551,66	4 331,41	8 873,93	250 009,14
	TOTAL			260 423,19	5 404,74	8 873,93	256 954,00

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 141,18		1 141,18
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	528 660,57	528 660,57	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	22 207,00	22 207,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	33 706,71	33 706,71	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	2 738,48	2 738,48	
	Charges constatées d'avances	977,93	977,93	
	TOTAL DES CREANCES	589 431,87	588 290,69	1 141,18
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	148 038,00	148 038,00		
	Personnel et comptes rattachés	51 949,90	51 949,90		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 727,70	39 727,70		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	107 625,71	107 625,71		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 046,00	1 046,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 568,36	18 568,36		
	Groupe et associés	247 035,52	247 035,52		
	Autres dettes	3 502,61	3 502,61		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	617 493,80	617 493,80		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	247 035,52

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026
Total des Produits à recevoir		2 738
Autres créances		2 738
Fournisseurs - rrr a obtenir	2 738	

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2026
Total des Charges à payer		67 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		292
Fournisseurs - fact. non parvenues	292	
Dettes fiscales et sociales		45 375
Personnel - autres charges à payer	29 565	
Charges sociales - charges à payer	15 235	
Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.	575	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		18 568
Frs immobil. - fact. non parvenues	18 568	
Autres dettes		3 503
Clients - avoirs à établir	3 503	

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	15,0000	15 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	15,0000	15 000,00

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	8 580,85		8 580,85
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux	1 630 847,29		1 630 847,29
Production vendue de services	323 109,30		323 109,30
TOTAL	1 962 537,44		1 962 537,44

"COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL"
À, Le